



NUMÉRO	SUJET
<b>06-2021</b>	<b>Budget 2022</b>
	RESPONSABLE(S) POLITIQUE(S)
	<b>Paul Ménard</b>

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 39 de nos statuts, nous vous présentons pour approbation le budget de la Région de Nyon pour l'année 2022.

## Contexte général

Après une réorganisation, la Région de Nyon fait face à de nombreux défis. Actuellement, 40 communes de notre district sont membres sur un total de 47 communes. Il est important pour le Comité de direction de renforcer la confiance de nos membres dans notre association et encourager les dernières communes non-membres à rejoindre notre effort commun. Les tâches réalisées par la Région de Nyon touchent l'ensemble de la population de notre district et s'étendent même bien au-delà de cette simple « frontière ». Le Canton reconnaît notre association en lui confiant des missions hautement stratégiques pour le développement de notre région (zones d'activité, plans directeurs, mobilité, promotion économique, etc.) Bien que le Canton participe à cet effort, il apparaît important que tous les acteurs concernés soient solidaires de cette démarche.

Le Comité de direction a pour objectif durant ces prochaines années de renforcer le soutien cantonal en améliorant les conditions cadres des conventions qui nous lient. Et, en parallèle, démontrer l'intérêt de toute la population de notre district à s'unir afin d'améliorer notre qualité de vie.

Le budget présenté cette année par le Comité de direction est déficitaire de CHF 200'630 et des solutions devront être trouvées rapidement afin d'améliorer la situation financière de notre association. Ce budget est hautement impacté par les charges d'amortissements des préavis antérieurs pour un montant de CHF 287'600. Le Comité de direction s'engage, en consultation avec la Commission des finances, de proposer durant le premier semestre 2022 des mesures visant à retrouver une sérénité financière.

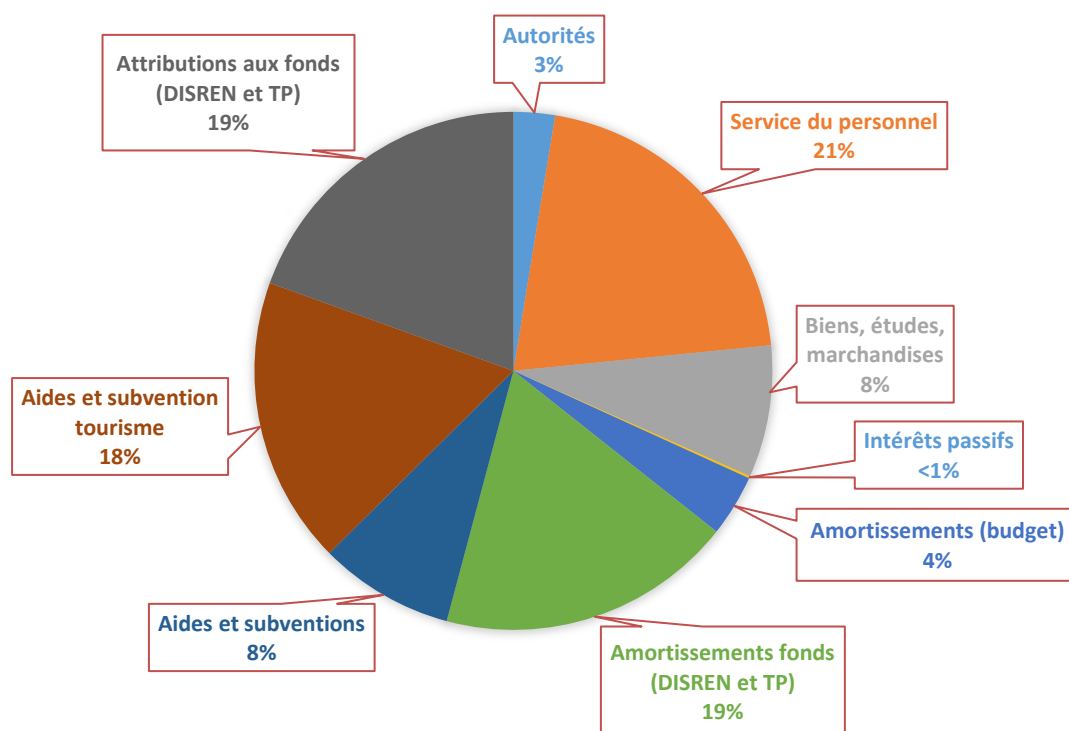
Le montant de la cotisation n'ayant fait l'objet d'aucune proposition avant le 30 septembre, il reste au même niveau que précédemment, soit CHF 20/habitant.

## Commentaires sur le budget 2021

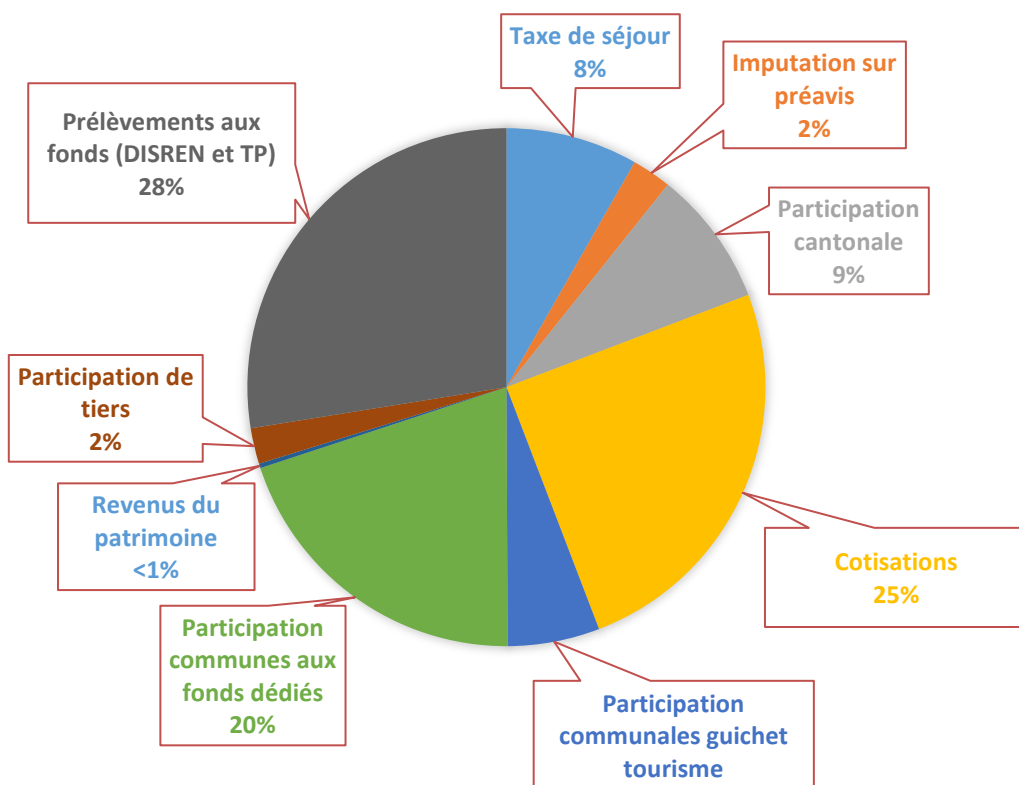
### Remarques générales

En préambule voici ci-après les projections budgétaires par nature, sous forme de graphiques.

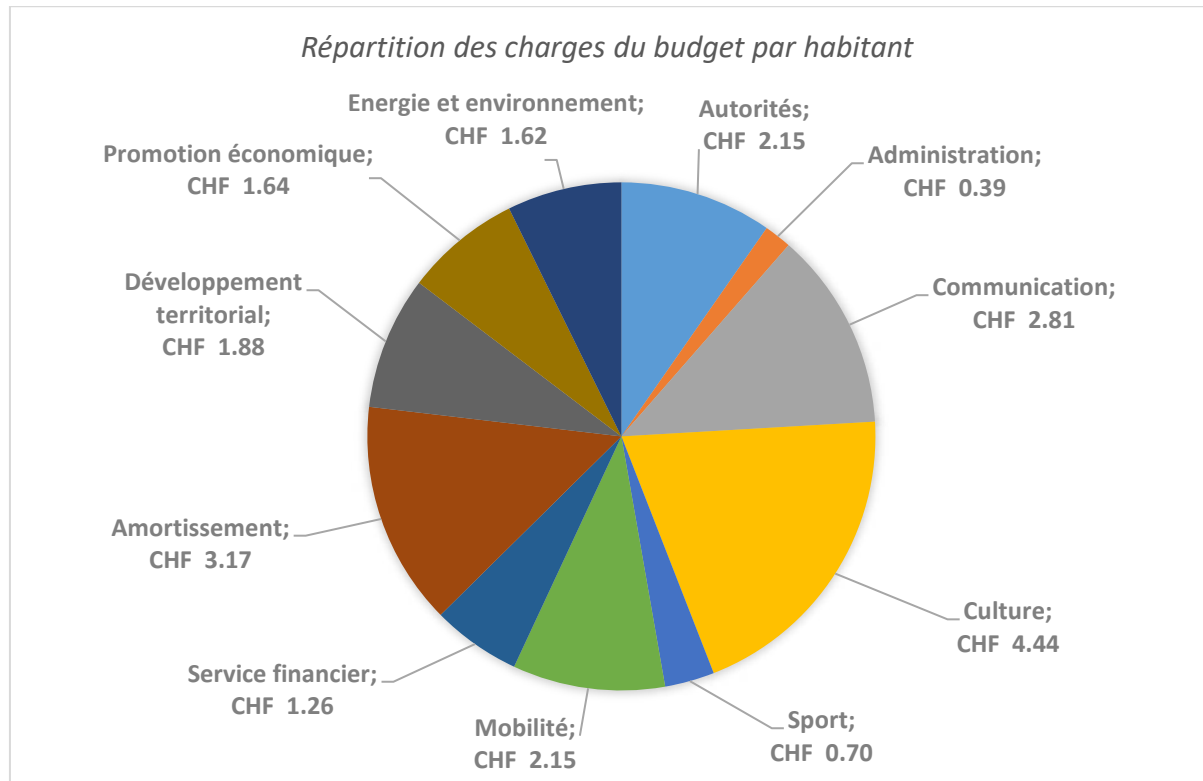
### Répartition des charges



### Répartition des produits



Afin de mieux comprendre comment sont réparties les charges de ce budget assurées par les cotisations, ci-après un graphique affiche les montants par thématique et par habitant. La somme est égale à CHF 22.21, montant supérieur à notre cotisation de CHF 20/habitant, ce qui implique ce résultat déficitaire de CHF 200'630.



Toutes les imputations internes ont été recalculées en fonction des taux d'occupation des collaborateurs dans chaque dicastère. La ventilation des salaires a été réalisée de manière fine, afin de mieux représenter les charges dans chaque thématique. L'administration et les finances ont été réorganisées en 2021, l'engagement prévu d'un boursier à 40% a été reporté.

## Grand Genève

Le Grand Genève – ou projet d'agglomération franco-valdo-genevois – est un outil de coopération intercantonale et transfrontalière. Il vise d'une part à coordonner les stratégies d'aménagement, d'environnement et de mobilité des territoires qui le composent. D'autre part, via le programme fédéral en faveur des agglomérations, le Grand Genève facilite la réalisation d'infrastructures de mobilité et a permis, depuis 2007, d'obtenir plus de CHF 45 millions de subventions fédérales pour des projets concrets sur le district de Nyon. Le récent projet d'agglomération 4, déposé en cette année, devrait permettre d'ajouter plus de CHF 15 millions de subventions fédérales supplémentaires.

Notre association contribue activement au fonctionnement et aux projets du Grand Genève. Le budget présenté en annexe de ce préavis fait état des dépenses par thématique : il est donc très difficile de se rendre compte de la part liée au Grand Genève. Le Comité de direction a la volonté, en toute transparence, de faire ressortir ces montants qui se décomposent comme suit :

Coûts études : CHF 122'000

Coût ressources humaines : env. CHF 450'000

En termes d'équivalent temps plein (ETP), 3,3 personnes sont directement impliquées dans les tâches du Grand Genève.

## **Variations entre les exercices 2021 et 2022**

Vous trouverez ci-dessous les principales explications quant aux variations par rapports à l'exercice précédent.

### *10. Autorités*

Toutes les charges ont été budgétées en lien avec le préavis des indemnités 2022-2026 (PR 07-2021).

De plus, les frais de maintenance des « zapettes » pour un montant de CHF 2000 a été mis au poste 100.3101, conformément au préavis 63-2021.

### *11. Administration*

La principale différence provient des imputations internes de frais de personnel, comme expliqué dans les commentaires généraux de ce budget.

Un montant de CHF 25'000 a été mis au compte 110.4356 pour facturation à des communes non-membres. L'objectif est de contacter les communes non-membres afin de valoriser le travail qui est également fait pour elles dans le cadre du bureau d'agglomération qui doit, par convention avec le Canton, traiter les 47 communes du district. Ce montant est bien inférieur à la valeur réelle des prestations effectuées mais, à la vue des expériences passées, le Comité de direction préfère rester prudent quant à l'encaissement de ces sommes.

### *12. Communication et monitoring*

Dans la continuité du budget 2021, le Comité de direction a pris la décision d'assurer une seule campagne de communication. En retour aux nombreux commentaires positifs concernant les capsules vidéo réalisées ces derniers temps, un budget a été alloué afin de consolider cet exercice.

### *13. Service du personnel et des assurances*

Treize collaborateurs travaillent pour la Région de Nyon totalisant 11,3 ETP (équivalent temps plein). La volonté de la Région de Nyon est également de (re)devenir une entité formatrice par l'engagement d'un apprenti dès l'année prochaine.

### *14. Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN)*

Le DISREN possède son propre système de financement et seul les imputations internes de frais de personnel ont un impact sur le budget de fonctionnement. Ces imputations correspondent au travail effectué par nos collaborateurs sur les préavis d'investissement DISREN. Ces frais sont clarifiés dans chaque préavis voté par le Conseil intercommunal. Les dépenses sont des estimatifs qui dépendent de l'avancement des projets portés par les communes du cercle porteur.

### *15. Affaires culturelles*

Le budget culture reste identique à l'année 2021. En effet, si l'on constate une augmentation du poste conventions, celle-ci a été compensée par une baisse des postes soutiens réguliers et soutiens ponctuels. Si le poste conventions est en augmentation, il fait néanmoins l'objet d'une baisse de CHF 20'000 par rapport au montant initialement prévu par les conventions.

Les prélèvements au fond régional d'équipement touristique (FRET), compte 150.4811, sont validés par le Comité de direction après consultation de la Commission du tourisme. Ce soutien aux quatre institutions culturelles découle d'une étude publiée en 2017 sur les retombées économiques de la culture. Ces montants apparaissent dans les préavis validés par le Conseil intercommunal.

## *16. Tourisme*

La convention liant la Région de Nyon à Nyon Région Tourisme (NRT) arrive à échéance à la fin de cette année. Une nouvelle convention doit être établie afin d'explicitier les montants en provenance de la taxe de séjour qui seront reversés à NRT.

Un projet de révision du règlement de la taxe de séjour ainsi que des mécanismes d'utilisation du FRET est envisagé dès 2022.

## *17. Sport*

La part de soutien au sport reste inchangé pour ce budget 2022.

## *18. Mobilité*

La participation de la Région au réseau de VLS (compte 180.3651) est en légère baisse par rapport à l'exercice précédent. L'adhésion de plusieurs communes à ce réseau de vélo en libre-service explique cette baisse.

## *19. Transports publics*

Les dépenses liées au fonds TP sont en lien avec les préavis déjà votés ou les préavis à venir. Un appel de fonds aux communes qui n'ont pas encore contribué à l'entier de leurs engagements devra être effectué en 2022 afin de couvrir les dépenses à venir.

## *21. Participations*

La participation des communes membres est basée sur 90'825 habitants. Ce chiffre tient compte de la population au 31.12.2020 et d'un taux de croissance démographique de 1,5%. Les dernières parutions de l'OFS montrent que ce taux dans notre district se situe à environ 1,4%.

Pour 2022, la cotisation des communes membres reste inchangée, soit CHF 20 par habitant.

## *22. Service financier*

La réorganisation du service financier telle qu'évoquée précédemment n'a pas de conséquence sur le budget global de ce poste.

## *23. Amortissements, attributions aux réserves*

Les amortissements du patrimoine administratif s'élèvent à CHF 287'600, la clôture de la majorité des préavis extrabudgétaires explique cette augmentation. Les détails de ces amortissements se trouvent dans l'annexe 3 à ce préavis. Ce montant a un impact important sur le résultat final de ce budget 2022 et cette charge restera élevée durant les quatre prochaines années. Le Comité de direction cherche activement des solutions afin de réduire les conséquences de ces amortissements sur le fonctionnement de la Région de Nyon.

## *42. Développement territorial*

L'augmentation des études au compte 420.3185 est liée au lancement d'une étude territoriale à l'échelle des PACA (Périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération). Cette augmentation est en partie compensée par la participation du Canton à hauteur de 50% pour toutes les études liées au Grand Genève.

## *82. Promotion économique*

La participation de CHF 50'000 au Prix à l'innovation est désormais inscrite au compte 820.3650, celle-ci faisant l'objet d'une convention avec le Canton, qui participe à hauteur de 50% à cet événement. La cotisation à la CODEV (Coordination du développement économique vaudois) est désormais inscrite au poste 820.3193.

### 83. Environnement

La participation de la Région de Nyon aux Assises européennes de la transition énergétique (AETE) implique une augmentation des coûts pour ce budget 2022.

Le projet de créer un catalogue de guides sur la thématique du développement durable à usage de nos communes membres, lancé cette année, sera finalisé en 2022.

## Autofinancement

La marge d'autofinancement liée au fonctionnement de la Région de Nyon projetée pour 2022 reste positive et se monte à CHF 86'970. Cette faible marge d'autofinancement devra être surveillée attentivement lors de toute dépense extrabudgétaire proposée. L'augmentation de cette marge dans les prochaines années est un objectif important fixé par le Comité de direction.

La marge d'autofinancement globale (annexe 3) de notre association est de CHF -459'369, mais celle-ci n'a aucune incidence économique car elle est principalement due aux comptes TP et DISREN, qui bénéficient d'une thésaurisation actuelle nous permettant de couvrir en grande partie les frais liés à ces comptes dédiés sans faire d'appels de fonds conséquents à nos communes.

## Conclusion

Le budget 2022 présente un déficit de CHF 200'630. Ce résultat est directement impacté par l'augmentation conséquente des amortissements liés aux préavis historiques désormais clôturés. Bien que la marge d'autofinancement de fonctionnement reste encore positive, le Comité de direction proposera très prochainement des mesures afin d'améliorer les finances de notre association. La situation financière actuelle de la Région de Nyon ne permet pas d'alimenter un fonds de réserve nécessaire à la réalisation de projets d'investissements ou d'études extrabudgétaires. Le Comité de direction, bien conscient de la situation et en concertation avec la Commission des finances proposera dans le premier semestre 2022 les mesures permettant de retrouver une sérénité financière.

## Annexes

1. Budget 2022 par ordre administratif (tableau des comptes)
2. Budget 2022 par natures
3. Autofinancement 2022 (marge d'autofinancement globale et par source de financement)
4. Tableau des amortissements (tableau des amortissements ne débutant qu'une fois les dépenses effectuées sur chaque préavis)

## Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

vu le préavis du Comité de direction 06-2021 relatif au budget 2022,  
ouï le rapport de la Commission des finances,  
attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide d'approuver le budget 2022.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 14 octobre 2021, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani  
Président

Boris Mury  
Secrétaire général